## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 20 DELIBERATION N°2023 017

Envoyé en préfecture le 30/03/20 GUILLAUME
Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID: 076-217601087-20230323-2023\_017-DE

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

# CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 2023



<u>Date de la convocation</u>: 17/03/2023 <u>Date d'affichage</u>: 17/03/2023

Conseillers en exercice: 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 27

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents: 0

#### Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

#### Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Hélène SOLER pouvoir à Mme Patricia RENAULT, Mme Karen YVAN pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Hervé ADEUX, M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

Secrétaire de séance : Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS

# 1 - OBJET: ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur: Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023\_017

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 à L.542-30, et L.412-6,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 mars 2023,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

# VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 20 DELIBERATION N°2023\_017

Envoyé en préfecture le 30/03/20 **GUILLAUME**Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID: 076-217601087-20230323-2023\_017-DE

Considérant que certains agents font l'objet d'un avancement de grade conformément aux lignes directrices de gestion,

Considérant la volonté de pérennisation des situations individuelles d'agents contractuels apportant entière satisfaction,

Considérant la création du Relais Petite Enfance,

Considérant la restructuration du service de la commande publique, et donc la suppression du poste d'assistant administratif,

Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires,

Service concerné-	Grades	Nombre d'emplois tableau effectifs	Nombre de poste concerné	Création suppression	Motifs	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois tableau effectifs
POPULATION	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ere</sup> classe	7	1	Création	Avancement	01/04/2023	8
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>time</sup> classe	12	1	Suppression	Avancement	01/04/2022	11
	Adjoint technique	26.52	5	Création	Recrutement	01/07/2023	31.52
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ere</sup> classe	3	1	Création	Avancement	01/04/2023	4
ÉDUCATION	Adjoint technique principal de 2ªme classe	26.07	2	Suppression	Avancement	01/04/2023	19.07
			5	Suppression	ecrutement	01/07/2023	
	Educateur Jeunes Enfants	0	1	Création	Recrutement	01/02/2022	1
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ere</sup> classe	8	1	Création	Avancement	01/04/2023	9

# VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 20 DELIBERATION N°2023\_017

Envoyé en préfecture le 30/03/20 **GUILLAUME**Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID: 076-217601087-20230323-2023\_017-DE

	Adjoint administratif principal de 2 <sup>brne</sup> classe	11	1	Suppression	Avancement	01/04/2023	10
	Agent de maîtrise principal	1	1	Création	Avancement	01/04/2023	2
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ere</sup> classe	4	1	Création	Avancement	01/04/2023	5
INFORMATIQU E	Agent de maitrise	1	1	Création	Avancement	01/04/2023	2
COMMANDE PUBLIQUE	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ére</sup> classe	9	1	Suppression	Restructuration	27/03/2023	8

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES et Frédéric ABRAHAM s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 6

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

\_\_\_\_\_\_

**Théo PEREZ**Document signé électroniquement

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 20 DELIBERATION N°2023\_017

Envoyé en préfecture le 30/03/20 GUILLAUME
Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID: 076-217601087-20230323-2023\_017-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.tr